

Image not found or type unknown



Procuration et acte notaire

Par **melynda**, le **26/01/2013** à **23:05**

Bonjour a tous. Voilà,ma mère m'a donnéprocuration sur un de ses comptes. Je m'occupe énormément d'elle quotidiennement (courses , banque,morale,confidences) nous avons une relation de confiance. Je suis la dernière de 10 enfants et honnêtement on ne s'entend pas si bien que ça ,comment ,après le décès de ma mère ,puis je être seule a avoir le droit d'accès aux comptes pour pouvoir régler les obsceques ect... ? Peut on régler les pompes funèbres par chèque de banque au nom du de fun de son propre compte ? Dois-je faire rédiger tout ceci par un notaireavec ma mère ? Merci de vos réponses,merci beaucoup. J'espère garder ma mère encore a mes côtéscar je l'adore et je veux bien faire les choses serainement quand se sera l'heure. Merci beaucoup. Melynda.